

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Modèle à remplir par les personnes physiques inscrites au tableau dans la rubrique « exercice exclusif à l'étranger ou dans une collectivité d'outre mer non soumise à la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture »)

Je soussigné(e) [*nom, prénom*].....

Inscrit(e) au tableau du Conseil régional de l'ordre des architectes de

Numéro d'inscription à l'Ordre :

Certifie sur l'honneur ne pas accomplir ou faire accomplir par mes préposés d'actes professionnels (*) à titre onéreux ou gratuit sur le territoire français, pouvant engager ma responsabilité au sens de l'article 16 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

En cas de reprise d'activité pouvant engager ma responsabilité, je m'engage à en avertir immédiatement le Conseil régional et à lui adresser l'attestation d'assurance professionnelle correspondante.

Fait à, le.....

Signature

() Par actes professionnels, il faut entendre établissement du projet architectural, aménagement et urbanisme y compris élaboration des plans, lotissements, élaboration de programme, préparation des missions nécessaires à l'exécution des avant-projets et des projets, consultation des entreprises, préparation des marchés d'entreprises, coordination et direction des travaux, assistance aux maîtres d'ouvrage, conseil et expertise.*